

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Je vous propose un petit jeu ! Je voudrais en effet jouer avec les mots !

Comment qualifiez-vous le comportement :

- des personnes qui roulent doucement dans notre village parce qu'un enfant peut traverser la route ?
- des personnes qui ne brûlent pas, ne cassent pas le matériel ou les voitures lorsque leur équipe préférée gagne un match ?
- des personnes qui ne dégradent pas les locaux communaux ou les lieux publics qu'elles utilisent ?
- des personnes qui nettoient la route qu'elles ont salie par leurs travaux ?
- des personnes qui sortent et rentrent leurs poubelles uniquement le jour du ramassage des ordures ménagères afin qu'elles ne traînent pas dans la rue pendant des jours ?
- des personnes qui tiennent leur chien en laisse, ramassent leurs excréments pour respecter les promeneurs qui empruntent les trottoirs ou les enfants qui jouent sur les espaces verts ?

Avez-vous trouvé la réponse ?

Il me semble que nous pourrions appeler ce genre d'attitude **la civilité**. Lorsque nous vivons en groupe, chacun doit respecter son entourage pour que la vie soit plus confortable, plus agréable. J'émets réellement le souhait que chaque habitant de notre commune soit respecté comme il doit l'être.

A tous : je demande une prise en compte de votre comportement. Posez-vous une question, une seule : suis-je respectueux des habitants de ma commune ?

Je crois que nous aurions pu donner une autre réponse :

Le civisme. En effet, là, le respect de la République n'est pas loin, la civilité et le civisme sont deux cousins qui se connaissent bien et s'apprécient mutuellement.

Le respect aurait pu être une autre bonne réponse. Le respect envers chaque personne de la commune, le respect de chaque installation, de chaque aménagement sur la commune, le respect de chaque décision prise pour la commune : voilà une notion qui permettrait à tous de s'inscrire dans un cadre de vie harmonieux, de respecter la représentation de notre République et de son fonctionnement.

Eugène Marbeau, Conseiller d'Etat français, disait : « La liberté c'est le respect des droits de chacun ; l'ordre c'est le respect des droits de tous. »

Par son respect, la République vous offre la liberté, les libertés. Par l'ordre, je maintiens pour vous le respect des droits de tous. Nous avons tous le droit à la tranquillité, la sérénité, la paix.

Mon équipe municipale et moi-même faisons de notre mieux pour améliorer le quotidien de chacun d'entre nous et faire de notre commune un lieu de vie épanouissant, vitalisant et nourricier sur le plan culturel ou social.

Les nouvelles idées et les bonnes volontés ne manquent pas ! Alors, ensemble, construisons notre pays, notre territoire. Créons une terre dont nous puissions être fiers et qui appartiendrait à tous. Nous serons riches de cette appartenance : de nos racines et de nos branches

Respectons notre commune et ceux qui y vivent !

Je vous souhaite de bonnes et agréables vacances.

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2014

Membres présents et représentés : 15

2. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIVOS DES AUXON

Les statuts du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) prévoient que le syndicat se compose pour chaque village du Maire, de cinq Conseillers Municipaux : trois titulaires et deux suppléants.

Lors de la mise en place des différentes commissions, trois suppléants ont été désignés.

Afin de revenir à une situation conforme aux Statuts, le Conseil Municipal désigne la liste suivante pour représenter le bureau du SIVOS :

- Serge Rutkowski, nommé de droit*
- Alain Abry, Michèle Choulet, José Delgado : membres titulaires*
- Marie-Cécile Adam, Denis Chaminade : membres suppléants.*

3. CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Membres présents et représentés : 15

4. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Les élections sénatoriales françaises se dérouleront le 28 septembre 2014. Elles permettront d'élire les 178 sénateurs dans les départements dont le numéro est compris entre :

- 1(Ain) et 36 (Indre)*
- 67 (Bas-Rhin) et 90 (Territoire de Belfort) à l'exclusion des départements situés en Ile de France.*
- de certains territoires d'Outre-mer : Guyane, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.*

Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de « grands électeurs ». Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. La durée du mandat étant de six ans.

Lors des élections municipales de mars 2014 la préfecture voulait attribuer une étiquette politique aux listes présentées. Serge Rutkowski, tête de liste, s'y est opposé afin de ne pas donner une empreinte

politique à un groupe cohérent malgré les éventuelles divergences d'idées « politiques » qui l'enrichissent toujours.

Respectant cette ligne de conduite, le Maire n'a pas souhaité se présenter à ce scrutin.

Ont été élus délégués par le conseil municipal :

Titulaires :

M. BITTARD

Mme VERRO

M. MALLET

Suppléants :

M. GROSSIORD

Mme SURMAIRE

M. DELGADO

5. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR M. VEUVE

Monsieur Veuve souhaite acquérir une bande de terrain communal jouxtant sa propriété rue de l'Église afin d'agrandir son espace de vie. Il souhaite créer un espace vert isolant de la place du village.

Il propose 2 variantes, au choix de la Mairie :

- Soit une acquisition d'une partie de la parcelle contiguë à sa propriété
- Soit un échange de terrain avec une autre parcelle dont il est propriétaire

Le Conseil Municipal considère cette demande légitime mais ne souhaite pas se démunir de terrains communaux. La commune préfère planter elle-même cette haie qui participera à l'embellissement de la place du village en lui apportant une touche de verdure.

Par convention l'entretien de ladite haie incombera à **Monsieur Veuve**.

6. PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAGB POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

La CAGB propose une convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures administratives.

Le Conseil Municipal a toujours refusé de signer cette convention afin de rester maître de ses achats en privilégiant les entreprises locales mises en concurrence. Acheter les produits régionaux à prix équivalents et à qualités égales, c'est éviter une empreinte carbone supplémentaire.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Naissance :

Gabrielle FALCOZ CLERC née le 29 avril 2014

Kaïs GHILANE né le 01 mai 2014

Cloé RENAUD née le 09 mai 2014

RESTRICTIONS D'EAU

Le seuil d'alerte ayant été atteint, **les usagers de l'eau sont limités pendant une période de 3 mois** à titre provisoire sur l'ensemble du territoire des communes du Doubs appartenant à l'unité d'alerte des moyennes vallées du Doubs et de l'Ognon.

Usages domestiques : entre 8h00 et 20h00 pas de lavage de véhicules, de remplissage de piscines et d'arrosage de pelouses. Pour l'arrosage des stades, un registre de prélèvements devra être tenu hebdomadairement.

Ces indications portent sur l'usage des eaux des réseaux publics. **Tout contrevenant est punissable d'une amende** prévue par les contraventions de classe 5.

REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique a eu lieu vendredi 27 juin. Elle portait notamment sur les problèmes créés par les excès de vitesse et le refus des priorités dans le village.

Les moyens mis en place par la municipalité ces dernières années sont importants : rétrécissements avec priorité affichée, plateaux de carrefour, baisse des limitations de vitesse. Ils auraient dû permettre de faire baisser la vitesse et aussi de réguler les flux des véhicules dans toutes les rues.

Malgré ce travail, nous sommes forcés de constater que les riverains de la rue Maupommier (**30km/h**) et celle de l'Église ainsi que le cœur du village (**zone de rencontres avec priorité aux piétons et cyclistes donc 20km/h**) observent un flux de véhicules de plus en plus important. Le danger et les frictions, entre voitures et conducteurs, viennent uniquement du non respect des panneaux de signalisation.

Une commission pilotée par Claude Tisserant a été créée. Elle comprend des membres du Conseil Municipal mais également des habitants du village. Dans ces réunions chacun pourra s'exprimer et proposer des solutions qui seront soumises au vote lors des Conseils Municipaux.

Une première réunion est programmée dans le courant du mois de juillet.

RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur dès la rentrée de septembre 2014.

Les nouveaux horaires de classe ont été définis comme suit :

- | | | |
|--------------|--------------|---------------|
| - Lundi : | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 16h00 |
| - Mardi : | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 16h00 |
| - Mercredi : | 9h30 à 12h00 | |
| - Jeudi : | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 16h00 |
| - Vendredi : | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 15h30 |

Les enfants pourront être accueillis tous les jours à partir de **7h30**

Des temps d'activités périscolaires, organisés par les **FRANCAS** et soumis à inscriptions seront proposés aux enfants de la fin des cours jusqu'à 18h30 à l'exception du mercredi.

Le mercredi matin, de 8h30 à 9h30, des activités pédagogiques complémentaires seront mises en place par les enseignants.

CCAS : Auxon-Dessus est doté d'un Centre Communal d'Action Sociale. Il est parfois méconnu des habitants mais il peut être sollicité quand les soucis de la vie deviennent trop pressants. Le Centre Communal d'Action Sociale (**CCAS**) d'Auxon-Dessus est un établissement public géré par un conseil d'administration et présidé par le Maire.

L'action sociale est un vaste domaine où interfèrent de nombreuses institutions, chacune dans le cadre de ses compétences.

Parce qu'il est quelquefois bien difficile de se retrouver dans ce dédale, parce que dans un village, même si l'on se connaît, il est parfois embarrassant de solliciter une aide, l'équipe du CCAS rappelle qu'elle est

joignable en mairie. Avec la plus grande bienveillance et en honorant le respect du secret auquel elle est tenue, elle vous aidera dans vos démarches, vous soutiendra dans les moments difficiles.

HAIES PAYSAGERES

Ce printemps, une première partie des haies paysagères délimitant l'urbanisation a été plantée sur environ 1 kilomètre. Elles se composent d'un mixte de fusains, noisetiers, cornouillers, charmes, groseilliers et framboisiers. Le reste sera mis en place à l'automne.

Ces plantations sont réparties dans tout le village, plus spécifiquement vers l'école, le lotissement des Pré-Ruisseaux ainsi que sur le côté droit de la route menant à la ZA du village. Les essences plantées participent à la biodiversité par l'apport des baies variées dont est friande la faune sauvage.

- * Les groseilliers et cassissiers plantés il y a 3 ans donnent suffisamment de fruits pour faire le bonheur des enfants et des grands. Les oiseaux se régaleront les premiers.

DEFIBRILLATEUR

Depuis novembre 2009 un défibrillateur est installé dans le hall de la mairie. Il est à la disposition de toutes les associations du village qui en feraient la demande afin de sécuriser leurs manifestations. Son utilisation simple est à la portée de tous, en cas de nécessité.

PAS DE VACANCES POUR LES CAMBRIOLEURS

Des rôdeurs ont été signalés dans notre village. Nous avons prévenu la gendarmerie qui renforce ses patrouilles mais il est aussi de notre devoir de nous entraider ; si nous agissons tous ensemble, nous n'en serons que plus efficaces. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie si vous constatez des mouvements suspects près de chez vous.

Quelques règles de sécurité

Il est important de protéger votre maison : fermeture des portails, volets, utilisation de l'éclairage automatique, etc.

Les bons réflexes : dissimulez ce qui peut tenter : bijoux, clés de voiture, sac à main, souvent déposés à proximité de la porte d'entrée.

En votre absence :

- n'utilisez pas les cachettes classiques du type clés dans la boîte, sous le pot de fleurs ou le paillason
- ne donnez pas d'indication de votre absence sur votre porte ou sur votre répondeur téléphonique
- même pour une courte absence verrouillez les portes et fenêtres
- prévenez un voisin de votre départ et faites relever le courrier régulièrement
- placez vos objets de valeur en lieu sûr
- avisez la gendarmerie de votre absence. Elle effectuera des rondes plus ciblées.

En un mot soyez vigilants tant pour vous que pour les autres car de nombreux vols sont commis même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction ce qui entraîne un refus de prise en charge des Assureurs.

FEU D'ARTIFICE

Devant le succès remporté en 2013, le Comité des Fêtes et « Anim'Auxon » organisent à l'école intercommunale l'animation de la soirée du **samedi 12 juillet**. Restauration, buvette, bal seront au rendez-vous.

Le feu d'artifice offert par les deux communes sera visible du parking de l'école.

CONCOURS DE PETANQUE

Le concours de pétanque organisé par l'ACCA aura lieu le **vendredi 8 août** à 14 heures Les inscriptions seront prises à partir de 13 heures. Vous pourrez vous restaurer sur place ; les organisateurs ne fournissent pas les boules.

TAXI VERT UN NUMÉRO LE 0825002244

Pour tous vos déplacements sur le Grand Besançon mais aussi pour rejoindre la gare BESANCON FRANCHE-COMTE TGV, la Société GINKO met le TAXI VERT à la disposition des habitants du village.

La municipalité d'Auxon Dessus a négocié ce service pour ses habitants afin d'éviter la création d'une ligne régulière vers la gare depuis le village. Celle-ci aurait eu un effet pervers : pratique pour tous mais des « voitures ventouses » stationneraient dans les rues d'Auxon évitant ainsi de payer le parking de la gare. Cette prestation est donc réservée exclusivement aux habitants du village.

Le principe est simple, vous pouvez réserver le taxi 30 jours à l'avance et au plus tard la veille soit :

Par téléphone au 0825 00 22 44 avant 18 heures

Par internet ginkobus.com avant 17 heures

Le taxi sera à votre disposition à l'arrêt le plus proche de votre domicile (ligne 69).

Coût du trajet : 1.30€. Ce tarif est le même pour tout trajet de bus ou de taxi-vert dans les 59 communes de l'agglomération bisontine.